



## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2024

sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal

L'an 2024 et le 20 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire

**Présents :** Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THÉBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. BRUN Christophe, Mme CHEVALIER Chantal, Mme GRU Valérie, M. TEXERAUD Patrick, M. GILLEMOT Bernard, M. DESMAS Xavier, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, Mme GICQUEL Fanny,

**Absents excusés :** M. SOURGET Mikaël,

### L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2024
- 2- Vote des taux d'imposition 2024
- 3- Vote du budget 2024 de la commune
- 4- Vote des subventions aux associations
- 5- Acquisition d'un logiciel cantine -garderie
- 6- Acquisition d'un défibrillateur
- 7- Informations diverses

Mme ROLLO-CHEREL Aurélie a été nommée secrétaire.

Mme Le Maire souhaite la bienvenue dans le conseil municipal à M. Bernard GILLEMOT.

Elle propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Lancement du marché et choix des critères d'attribution du marché construction d'une cantine et d'une garderie

### **1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du 15 février 2024

### **2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023. La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables

Madame Le Maire explique que :

- le vote des taux d'imposition communaux fait l'objet d'une délibération annuelle du conseil municipal,

- les taux des taxes directes locales en 2023 étaient les suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 34.54 % et Taxe sur le foncier non bâti : 47.13%,

- le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de l'année 2023, cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans

- les bases pour l'année 2024 sont les suivantes :

foncier bâti : 1 136 000, foncier non bâti : 50 100 et taxe d'habitation : 50 100

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide d'augmenter de 2% les taux en vigueur, les taux des taxes directes locales pour 2024 sont donc les suivants :  
taxe d'habitation : 12.34 %, taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.23 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.07 %,
- Charge Madame Le Maire de notifier la décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné de la délibération.

Pour information Les taux n'ont pas évolué depuis 2015 pour Saint-Marcel

ANNEES	2010	2011	2012	2013	2014	2015-2020	2021-2023
<b>T.H</b>	11.74%	11.86%	11.86%	11.98%	11.98%	12.10%	12.10%
<b>TFB</b>	18.71%	18.90%	18.90%	19.09%	19.09%	19.28%	34.54%
<b>TFNB</b>	45.76%	46.21%	46.21%	46.67%	46.67%	47.13%	47.13%

### 3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le maire informe l'assemblée, qu'il est nécessaire de voter le budget de la commune pour l'année 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour 900 000 € et en section d'investissement pour 650 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote le budget de la commune tel qu'il a été présenté
- Autorise ou pas Madame le maire, dans le cadre du référentiel M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles pour chacune des sections, ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre, Madame le maire doit également respecter les dispositions suivantes :
  - Obligation de transmission au représentant de l'État, chargé de leur contrôle.
  - Information de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
  - Transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios.

Explications de l'augmentation de la prévision du chapitre 012 personnel : embauche d'un nouvel agent technique, revalorisation des indices

### 4 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de voter le montant des subventions aux associations. Elle explique que chaque association a déposé un dossier de demande de subvention accompagné des comptes de l'association et donne la parole à Mme Nolwenn MODICOM afin qu'elle présente les demandes reçues. Le Conseil Municipal, après présentation, décide de verser des subventions comme indiqué dans le tableau suivant :

Vote des subventions aux Associations de Saint-Marcel	Montant en € 2024	Vote des subventions aux Associations extérieures	Montant en € 2024
Les Maquisards Foot (2028+1200 entraîneur)	3 228.00	Handball	221.00
Basket (975+900 entraîneur)	1 875.00	Harmonie Saint-Marc 65+100 frais de déplacement	165.00
A.C.T – Section cyclos et marche (500+300)	800.00	Bagad Aùel Doar de Malestroit	39.00
APEL Ecole Ste Thérèse	2 343.00	Banque Alimentaire	100.00
Section A.F.N.	150.00	Société Cycliste Malestroit	140.00
« Mille et un sourires »	150.00	Donneurs de sang (Malestroit)	100.00
Société de chasse	300.00	Canoe Kayak	26.00
Club des Bleuets	500.00	F.S.L.	110.00
ARCN	600.00	Pupilles des pompiers	50
Les amis du musée	500.00	Association du cheval breton	100
Passerelle de La Née	300.00	Les Archers	26.00
Comité des fêtes 500 Feu d'artifice 1 600	2 100.00	Escapade du Pays de Malestroit	117.00
		Rugby club	52.00
<b>Total associations de Saint-Marcel</b>	<b>12 846.00</b>	<b>Total associations extérieures</b>	<b>1 246.00</b>

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Adopte la répartition des subventions aux associations telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

### ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LA CANTINE-GARDERIE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'installer un logiciel de gestion périscolaire, qui permettra de faciliter d'une part les démarches pour les familles et d'autre part la comptabilité et l'organisation de ce service.

Le choix s'est porté sur le logiciel : 3D OUEST qui est un « Portail de réservations en ligne pour la cantine et la garderie. Le but de ce logiciel est de :

- Mettre en place une solution de gestion pour les services Enfance afin de gérer et organiser informatiquement la cantine et les garderies du matin et du soir.
- Offrir aux administrés un portail leur permettant de réserver et payer en ligne la présence de leurs enfants.
- Pouvoir anticiper le nombre d'enfants présents et gérer les approvisionnements ou les commandes en conséquence.

Le coût de ce projet se décompose comme suit :

- La 1ère année : Acquisition logiciel dont formation, assistance, paramétrage : 2 760 € T.T.C.  
(Acquisition de 2 tablettes en plus)
- Maintenance annuelle : 1 140 € TTC par année

Chaque famille dispose de son accès au portail afin de réserver, annuler et payer ses factures. Chaque mois, la famille peut consulter et télécharger sa facture de consommation, mais aussi la régler directement au trésor grâce à l'habilitation PayFip complètement sécurisée.

La proposition est soumise au vote du conseil pour appuyer favorablement ou pas cet achat.

**Le Conseil municipal de la commune de Saint-Marcel, après en avoir délibéré à la majorité, (une abstention)**

- VALIDE le devis de 3D OUEST

## **LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA CREATION DE LA CANTINE ET GARDERIE**

Madame Le Maire informe les élus de l'appel d'offres pour la construction de la cantine et garderie. Il aura lieu du 25 mars jusqu'au 29 avril 2024.

Les prestations sont divisées en 11 lots. Chaque lot fera l'objet d'un marché

**Lot N° 01** – TERRASSEMENTS – VRD – MAÇONNERIE – BÉTON ARMÉ

**Lot N° 02** – CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS ET BARDAGE – ISOLATION PAILLE OUATE DE CELLULOSE – MENUISERIES EXTÉRIEURES

**Lot N° 03** – COUVERTURE ARDOISES & POLYCARBONATE

**Lot N° 04** – CLOISONS – DOUBLAGE – FAUX - PLAFONDS

**Lot N° 05** – MENUISERIE INTERIEURE

**Lot N° 06** – CHAPE – CARRELAGE – FAÏENCE – SOL SOUPLE

**Lot N° 07** – PEINTURE

**Lot N° 08** – SERRURERIE

**Lot N° 09** – PLOMBERIE/SANITAIRES – VENTILATION DOUBLE FLUX

**Lot N° 10** – ELECTRICITE : COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES

**Lot N° 11** – CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

Elle consulte les élus pour la détermination des critères de notation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Valide le lancement de la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux de type MAPA (marché à procédure adaptée) ouvert dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

- Valide les critères de jugement des offres suivants :

- 1- Prix 50 points
- 2- Méthodologie et moyens affectés à l'opération 20 points
- 3- Qualification et compétences du candidat 20 points
- 4- Critère environnemental 10 points

- Autorise Madame le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

**[Calendrier des deux prochaines rencontres :](#)**

Appel d'offres entreprises : du 25 mars jusqu'au 29 avril.

- Réunion analyse de l'appel d'offres : 21 mai.

Deux devis pour le matériel de cuisine ont été reçus des entreprises 56 équipement et Bonnet Thirode

## **6 - ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR**

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur sur le côté de la mairie en février 2022 pour 1800 € T.T.C.

Celui de la salle des sports a été acquis en 2012 pour 2073 € T.T.C. Lors du dernier contrôle, un devis pour une remise en état a été fait pour 700€ TTC.

Le conseil municipal fait le choix de l'acquisition d'un nouveau défibrillateur plutôt que de la location, à l'unanimité.

## **7 - DIVERS**

## Complexe polyvalent

### Rénovation du parquet

2 devis ont été reçus : Parquet Le Mentec pour 7 344.97€ TTC

L'Entreprise parquet et terrasse a été retenue pour 5 946€ TTC

Les travaux se dérouleront du 15 avril au 26 avril 2024.

### Acquisitions à venir

5 cavurnes pour le cimetière. Des devis sont demandés.

Ecocup : des gobelets avec le logo de Saint-Marcel - 2 devis seront demandés et en fonction du nombre, et de la présentation le choix se fera au prochain conseil (devis à faire par Nolwenn et Christophe) pour 25cl et des plus petits.

Isabelle voit de son côté pour l'achat de : flûtes en verres, des verres à ballon, des tasses à café. Achat de 2 cages à ragondins (1 a été volée, et l'autre cassée)

Projet jeux en bois extérieur (en remplacement de celui sur la place)

1 réponse à l'heure actuelle avec l'entreprise de PEAULE QUALICITE. En attente d'un autre devis.

M. Gicquello indique que «la générale du solaire » entreprise retenue pour la pose de photovoltaïque sur l'ancienne décharge de SAINT-MARCEL est plus performante au niveau rendement d'énergie.

Des panneaux publicitaires ont été mis par l'Escale de L'Oust » et le distributeur de Pizzas. L'emplacement n'était pas adéquat, une proposition va leur être faite.

Une demande pour mettre un food truck le soir de la St Patrick a été faite. Il s'est positionné en face du bar épicerie l'Escale de L'Oust.

La mairie a reçu un courrier de J. C. GUIL pour une proposition de mise en place de tribune d'anciens combattants, et les familles des victimes de barbaries nazies, lors de la venue du Président.

Le vendredi 15 mars s'est tenu à St Marcel un séminaire sur les énergies renouvelables organisée par la CC d'OBC. 2 concertations seront à faire : 2 réunions publiques ou 1 réunion publique et 1 mise en ligne sur le site internet.

La mairie va demander la participation d'un technicien de la CCd'OBC lors des réunions.

Un après-midi jeux de société sera proposée de 14H00 à 18H30 à la salle de l'Oust (cantine) le samedi 8 juin 2024. Les élus valident le coût de cette prestation qui s'élève à 200€

Elections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 tours de garde

Prochaine réunion des adjoints et conseillers délégués le 10 avril 2024 à 19H00

Prochaine réunion du conseil municipal le 17 avril 2024 à 19H00

Séance levée à 22H45 Le Maire Armelle ROBERT La secrétaire de séance Aurélie ROLLO-CHEREL

### Signatures des membres présents

Mme ROBERT Armelle,

M. THÉBAUD Didier,

Mme MODICOM Nolwenn,

M. CHARUEL Germain,

M. BOULO Ludovic,

Mme LE GOUESTRE Isabelle,

M. BRUN Christophe,

Mme CHEVALIER Chantal,

Mme GRU Valérie,

M. TEXERAUD Patrick,

M. GILLEMOT Bernard,

M. DESMAS Xavier,

Mme ROLLO-CHEREL Aurélie,

Mme GICQUEL Fanny,